



Montreuil, le 19/12/2013

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPC N°6 DU 19 décembre 2013

Recours en évaluation et cadencement catégorie C

Monsieur le Président,

En cette période de fêtes, propice normalement à la trêve des confiseurs, les élus du SNAD CGT entendent vous rappeler que de trêve, il n'y en aura pas dans la défense de nos emplois et de nos missions.

Les agents ont répondu massivement le 21 novembre dernier, et après le succès rencontré lors de nos états généraux, soyez sûr, Monsieur le Président, que ça n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Le Plan Social de Destruction qui vient d'être lancé est une atteinte inacceptable au travail quotidien de chaque douanier. La Directrice elle-même semble essayer de justifier l'injustifiable dans la lettre adressée aux agents.

Nous profitons de cette CAP pour réitérer l'adresse faite à l'ensemble des directeurs en leur demandant leur soutien à notre action de défense du service public douanier et des droits indirects.

Plus généralement et pour reprendre les propos tenus par nos camarades de la catégorie B nous sommes tous convoqués en cette fin d'année et devons attendre les remboursements des frais inhérents à cette CAP. Qu'en est il du respect dû aux représentants du personnel ?

Nous exigeons, Monsieur le Président, que vous rappeliez fermement à vos DI les principes de la régie d'avance.

Pour en revenir au sujet du jour, nous restons persuadés à la CGT que la carrière linéaire est la seule réponse à la faillite de ce système d'évaluation. Quel gain de temps considérable cela représenterait d'ailleurs à l'heure où les gains de productivité sont recherchés par tous les moyens. N'existe-t-il pas déjà de nombreux moyens de récompenser les agents soit disant « les plus méritants » ?

Les élus du SNAD-CGT en catégorie C